L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 2 OCTOBRE 1887. 61ème Année

FEUILLETON.

No 11. Commencé le 24 juillet.

LE MILLION DU PÈRE RACLOT

—PAR—

EMILE RICHEBOURG

—Suite—

—Et j'ai pu douter de la candeur de cet ange, de la pureté de son âme! Ah! monsieur Rousselet, je ne me le pardonnerai pas!

—Je ne puis résister au désir de vous faire connaître un dernier trait : En faisant l'inventaire des valeurs contenues dans le coffre-fort de monsieur Raclot, j'ai trouvé dans un soffret plusieurs bijoux, entre autres des boucles d'oreilles, un bracelet et une bague. Un jour de générosité incroyable, oubliant son avarice, monsieur Raclot avait fait présent de ces bijoux à sa fille; celle-ci les avait rendus à son père avant de le quitter.

Sachant qu'ils appartenaient à mademoiselle Marthe, je les lui portai.

—Eh bien?

—Eh bien, mademoiselle, elle n'a pas voulu les reprendre.

—Ces bijoux, monsieur, me dit-elle, appartiennent aussi aux victimes, vous les comprendrez dans votre inventaire.

—Et ils ont été vendus?

—Oui.

—Vous connaissez l'acquéreur?

—L'acquéreur, mademoiselle, c'est moi, j'ai su quelle était leur valeur réelle par le bijoutier qui les a vendus à M. Raclot et j'en ai versé le prix, trois mille francs à l'actif de la succession.

—Vous avez bien fait, cher monsieur, de ne pas laisser aller ces bijoux en des mains étrangères.

Mais, dites-moi, est-ce que Mlle Marthe Raclot a toujours l'intention d'entrer en religion?

—Oui, mademoiselle.

—Et vous n'avez pas essayé de lui faire changer d'idée?

—Je lui ai dit à ce sujet tout ce que je pouvais lui dire.

—Ah!

—Mlle Marthe serait déjà retournée chez les Dominicaines, si je ne la retenais pas à Aubécourt.

—Vous avez encore besoin d'elle?

—Oui, sa présence à Aubécourt est encore nécessaire. C'est de dimanche en huit, dans dix jours, que seront faites les restitutions. Tous les actes sont prêts. Sans se douter de la surprise, de la joie qui les attend, toutes les victimes de l'usurier, appelées par moi, seront à Aubécourt au jour désigné.

Ah! mademoiselle, ce sera, sans aucune mise en scène, un spectacle magnifique. On ne sait rien, on ne soupçonne rien au village; on s'étonne seulement de voir la fille du père Raclot, la riche héritière, vivre comme la plus pauvre chez sa vieille nourrice.

Vous savez tout le mal qu'on a dit de la noble jeune fille; ah! on ne lui a pas ménagé les injures, les outrages! ou l'a maudite avec son père!

Quand elle accomplit cette grande œuvre de réparation de tous les maux causés par Mathurin Raclot, n'a-t-elle pas droit elle aussi, dites, à une réparation?

—Oh! oui, monsieur Rousselet.

—Elle l'obtiendra, mademoiselle, et je la veux éclatante. C'est pour cela que je la retiens à Aubécourt. Je lui prépare un triomphe!

—C'est bien, mon ami, c'est bien.

—Mademoiselle Lormeau veut-elle assister au spectacle dont je lui parlais tout à l'heure.

—Moi!

—Vous n'avez pas encore répondu à l'invitation que ma femme et moi vous avons faite de venir passer deux ou trois jours à Aubécourt; ce serait une occasion, mademoiselle, et Mme Rousselet serait bien heureuse de vous recevoir.

Après avoir réfléchi un instant, la vieille demoiselle répondit :

—Dès samedi en huit, dans l'après-midi, j'arriverai à Aubécourt.

XVI

Maître Rousselet avait convoqué,—disons-le—les ayants droit à la succession Raclot, pour onze heures et demie; mais, dès dix heures, comme les trois cloches de la paroisse sonnaient à grande volée le dernier coup de la messe, il y avait déjà une trentaine de personnes réunies sur la place de l'Eglise, au coin de laquelle se trouve la maison du notaire, belle habitation bourgeoise à deux étages surmontés de chaussée.

Les personnes qui se trouvaient là, attendant, n'étaient pas toutes appelées par M. Rousselet; il y avait des camarades, des amis qui, aussi, désiraient vivement savoir de quoi il pouvait être question.

Les uns étaient silencieux, les autres gesticulaient et parlaient avec animation.

Pourquoi cette convocation faite par le notaire?

On cherchait à comprendre, mais on ne devinait pas.

Quelques-uns des appelés habitaient à Aubécourt et Ligoux, les autres, ceux qui avaient été forcés de quitter le pays pour se procurer des moyens d'existence, avaient été retrouvés par M. Rousselet, un peu de tous les côtés, à dix, à vingt, à vingt lieues et même dans les départements limitrophes.

Les plus éloignés étaient arrivés dès la veille à Aubécourt où ils avaient été reçus chez des parents ou des amis.

Quelques nouveaux arrivants paraissaient sur la place, ils étaient entourés, on se donnait des poignées de mains. On était heureux de se revoir, il y avait si longtemps déjà que celui-ci et celui-là avaient quitté Aubécourt.

—Tiens, c'est vous; est-ce que vous êtes aussi appelé par le notaire?

—Oui.

—Savez-vous pourquoi?

—Non.

—C'est drôle!

A dix heures et demie, presque tous les intéressés étaient sur la place, formant divers groupes. On remarquait, par sa haute taille, l'ancien cultivateur-propriétaire Stanislas, devenu domestique de ferme, qui avait dû céder, à vil prix, à Mathurin Raclot, tout ce qu'il possédait, entre autres quinze hectares de prairie compris dans le grand herbage des Nonea.

Il y avait Mericot, Tamirel, Langlois: Durand étant décédé, sa veuve le remplaçait. Mongin aussi était là; sa veuve étant malade, son fils aîné la remplaçait. Les enfants Charbonnet, à qui avait appartenu la ferme des Besquets, étaient six orphelins, tous en condition. Le frère aîné, grand et beau gars de vingt-deux ans, charretier chez un marchand de bois en gros, était là avec sa sœur cadette, jeune fille de dix-neuf ans, servante-portense de paiu chez un boulanger de la ville, et son plus jeune frère, âgé de neuf ans. La veuve Lambert, vêtue pauvrement, était venue avec ses trois enfants, dont le plus âgé, une fille, n'avait que dix ans.

Tout à coup, on vit arriver sur la place un vieillard à cheveux blancs, voûté par l'âge et le travail, tenant le bras d'une belle jeune fille de dix-sept à dix-huit ans, qui le conduisait avec une attention et une sollicitude touchantes.

Tous les regards se portèrent sur le vieillard et la jeune fille.

—Qui donc sont ceux-ci? se demandait-on.

—Je ne les connais pas.

—Ni moi.

—Ni moi.

—On dirait que le vieux est aveugle.

—Mais, oui, ça se voit à la façon dont il marche.

—Fauvre homme!

—Cette belle enfant qui l'accompagne doit être sa fille.

—On plutôt sa petite-fille.

—Voyez comme elle lui sourit, comme elle est prévenante, comme elle lui parle avec douceur!

—Elle est tout à fait gentille et charmante, cette jeune fille.

Dans ce vieillard, le lecteur a reconnu le vieux père Bertrand. La jeune fille qui le conduisait était sa petite fille Rose, la fille aînée d'Antoine. Dans le conseil de famille qui avait été tenu trois jours auparavant par les Bertrand, Rose avait été désignée pour accompagner le vieillard à Aubécourt.

D'abord le père Bertrand avait déclaré qu'il ne voulait pas s'en aller si loin, qu'il n'avait pas besoin de se déranger; il ne voyait pas pourquoi on lui faisait demander. On pouvait bien lui faire savoir à Paris ce qu'on lui voulait.

Mais il reçut la visite du personnage qui, quelque temps auparavant, avait promis à lui et à ses enfants cinq mille francs, et celui-ci lui ayant dit qu'il fallait absolument qu'il se rendît à l'appel du notaire d'Aubécourt, il s'était enfin décidé à faire le voyage.

Et il avait dit, en hochant la tête :

—Si seulement c'était pour me rendre la moitié de l'héritage de ma sœur, dont ce gueux de Raclot m'a fait tort?

—Je ne sais pas de quoi il s'agit, avait répondu le mystérieux visiteur; mais je peux vous apprendre, si vous l'ignorez, que ce Raclot dont vous parlez est mort il y a quelques mois.

Le lendemain, les Bertrand s'étaient rassemblés, et comme nous l'avons dit, avaient tenu conseil.

La lettre de Me Rousselet adressée à M. Jules Bertrand, et l'invitant à se rendre à Aubécourt, sans autre explication, fut commentée de toutes les manières.

—Nous avons une petite cousine là-bas, dit Antoine Bertrand, et ce serait bien malheureux si elle avait un mauvais cœur comme son père; jusqu'à preuve du contraire nous pouvons croire qu'elle s'est souvenue de nous, mon père; elle est riche, la petite cousine, et elle doit savoir que nous sommes pauvres; qui sait si ce n'est pas elle qui nous fait appeler par le notaire afin de nous voir et de nous donner quelque chose?

—Mon frère a peut-être bien deviné, dit Mme Maigrot, et, en l'écoutant, une idée m'est venue.

—Quelle idée? demanda Julie.

—Que ces cinq mille francs qui nous ont été donnés peuvent bien être un cadeau de notre petite cousine Raclot.

—Oui, oui, Julie a raison, dirent les autres.

—C'est bon, conclut le vieux Bertrand; l'ireil d'Aubécourt et nous verrons bien.

Comme nous l'avons dit, le vieillard et sa petite fille venaient de paraître sur la place qu'ils traversaient, se dirigeant vers la maison du notaire qu'on leur avait indiquée.

Soudain, un jeune clerc, envoyé par M. Rousselet, sortit de la maison et marcha à la rencontre du vieillard.

—Monsieur, dit-il, vous êtes sans doute, monsieur Jules Bertrand?

—Oui, monsieur, c'est moi, et cette petite, qui m'accompagne, est la fille de mon fils Antoine.

—Alors, monsieur et mademoiselle, veuillez me suivre, s'il vous plaît.

Le clerc leur fit traverser la salle de l'étude, où les clercs travaillent et reçoivent les clients, puis les introduisit dans le cabinet du notaire.

—Monsieur et mademoiselle, dit le jeune homme, vous serez mieux ici que sur la place; veuillez vous asseoir et vous reposer, en attendant M. Rousselet.

—Monsieur, demanda le vieillard, pourrez-vous me dire pourquoi monsieur Rousselet m'a fait venir de Paris à Aubécourt?

—Je l'ignore, monsieur; mais monsieur Rousselet vous l'apprendra bientôt; ayez un peu de patience.

Sur ces mots le clerc sortit du cabinet.

A onze heures un quart, l'office terminé, les fidèles sortirent de l'église.

Il y avait, à ce moment, une centaine de personnes qui attendaient sur la place.

On vit Mlle Raclot descendre les quatre marches de pierre qui forment une sorte de perron devant le portail de l'église. Elle tenait son livre d'heures à la main et son lourd chapelet, terminé par une croix de metal blanc, pendait à sa ceinture.

On la montra à ceux qui ne la connaissaient pas.

—Voilà la fille de Mathurin Raclot, disait-on.

—Ah! vraiment, c'est elle!

—Elle est singulièrement habillée.

—C'est la robe des novices de la congrégation des Dominicaines.

—Il y a aujourd'hui beaucoup de monde sur la place, dit Marthe à la mère Langlet.

—Oui, en effet; pourtant, ce n'est pas jour de foire.

Le notaire n'avait pas prévenu la jeune fille, avec intention sans doute, et elle et la vieille nourrice ne savaient rien de ce qui se passait.

Elles traversèrent la place à travers les groupes qui s'écartaient et devenaient subitement silencieux.

—Nourrice, as-tu remarqué comme tout ce monde me regardait? dit Marthe, quand elles se furent éloignées de la place.

—Mais, ma chérie, pourquoi ne te regarderait-on pas! Tu es assez jolie pour qu'on ne déteurne pas les yeux quand tu passes

—Oh! nourrice!

—Tu ne veux pas qu'on te dise que tu es jolie, charmante; mais oui, ma chère mignonne, ton costume de religieuse ne t'empêche pas d'être belle, et quand on ne te dit pas que tu es adorable, on le pense.

—Nourrice, j'ai faim, rentrons vite pour dîner, fit la jeune fille en pressant le pas.

Si elle s'était un peu attardée dans l'église ou sur la place, elle aurait vu entrer chez le notaire le maire d'Aubécourt, celui de Ligoux et le juge de paix.

Un instant après l'arrivée de ces messieurs, la porte de la maison fut ouverte et le clerc appela les unes après les autres, toutes les personnes convoquées par le notaire. A mesure qu'elles entraient, M. Rousselet les faisait asseoir dans la salle de l'étude, disposée à cet effet.

Quand tout le monde fut entré, le clerc referma la porte.

Alors, au milieu d'un profond silence, le juge de paix se leva. Très ému, ayant des larmes dans la voix, il prononça un petit discours où tout en faisant l'éloge de Mlle Marthe Raclot, cette admirable jeune fille qui renonçait entièrement à l'héritage de son père, il annonça aux assistants que les propriétés qu'ils possédaient avant qu'elles fussent acquises par Mathurin Raclot, non seulement leur étaient rendues par Mlle Marthe Raclot, mais que la noble jeune fille leur donnait à tous quittance des sommes quelconques empruntées à son père.

—Monsieur Jules Bertrand, de Ligoux, ajouta le juge de paix, s'adressant au vieillard, Mlle Marthe Raclot, votre petite-nièce, a reconnu que vous aviez été déshérité à tort par votre sœur; vous avez droit à la restitution; mais votre petite-nièce a voulu étendre jusqu'à vous son œuvre de réparation; en conséquence, monsieur Bertrand, je vous prierai intégralement des mains de Me Rousselet la somme de deux cent cinquante mille francs, chiffre de la succession de votre sœur, Mme veuve Martin.

Le discours de l'honorable juge de paix du canton avait été souvent interrompu par des exclamations de surprise et de joie et par des sanglots.

Nous renonçons à raconter la scène qui suivit.

On se jetait dans les bras l'un de l'autre, on s'embrassait, on pleurait, Mme Lambert s'était évanouie. Le vieux Bertrand sanglotait, tenant sa petite-fille serrée dans ses bras.

Cependant la voix de M. Rousselet parvint à rétablir le calme et le silence, et, pendant qu'il remettait à chacun les actes de propriété signés et revêtus du timbre de l'enregistrement, le maire d'Aubécourt sortait pour courir chez la mère Langlet. Il y arriva comme la jeune fille et la vieille nourrice achevaient de prendre leur modeste repas.

—Mademoiselle, dit-il à Marthe, je vous prie de vouloir bien m'accompagner chez M. Rousselet, qui a besoin de vous parler.

—C'est bien, monsieur, je suis à vos ordres et à ceux de M. Rousselet.

—Veuillez prendre mon bras, mademoiselle.

—Mais, monsieur.....

—Je vous en prie, mademoiselle Marthe, faites-moi ce grand honneur!

La jeune fille eut un mouvement de surprise, regarda le maire, sourit et prit son bras.

A peine furent-ils dans la rue, que d'immenses clameurs arrivèrent aux oreilles de Marthe.

—Monsieur le maire, dit-elle, en s'arrêtant brusquement et comme effrayée, qu'est-ce que cela? Pourquoi ces cris?

—Ne vous inquiétez pas, mademoiselle, aujourd'hui, la commune tout entière est dans l'allégresse.

La séance chez le notaire avait pris fin, et victimes de M. Raclot étaient sorties de la maison et la nouvelle de ce qui venait de se passer s'était répandue dans le village avec la rapidité du feu sur une traînée de poudre.

Sur le passage de Mlle Raclot on s'arrêtait et, tête nue, on la saluait avec déférence et respect.

Ce n'était plus ces saluts froids, embarrassés des autres jours.

La jeune fille commençait à comprendre.

Le maire venant la chercher pour la conduire chez le notaire, ces démonstrations bienveillantes, amicales, auxquelles elle n'était pas habituée, la sympathie qu'elle lisait dans tous les yeux, tout cela l'avertissait que M. Rousselet avait parlé.

Cependant, tenant toujours le bras du maire, elle s'avançait vers la place, et plus de quatre cents personne se trouvaient maintenant rassemblées.

Un vieillard, au chef tremblant, qui s'appuyait sur un bâton, dit très haut :

—La terre sur laquelle la bonne demoiselle passe ses pieds devrait être jonchée de fleurs.

—Oui, oui, c'est vrai, répondirent ceux qui avaient entendu.

Marthe s'avançait rougissante, tremblante et craintive, n'osant plus lever les yeux.

Devant elle, la foule s'ouvrait pour lui livrer passage. Toutes les têtes étaient découvertes.

Tout à coup une voix forte et sonore cria :

Longs jours de bonheur et longue vie à mademoiselle Marthe.

Comme si ces paroles eussent été un signal, plus de deux cents voix crièrent aussitôt :

—Vive mademoiselle Marthe! Vive la bonne demoiselle!

A ce moment, la jeune fille fut forcée de s'arrêter. Une femme et trois enfants qui pleuraient, venaient de s'agenouiller devant elle.

De tous les côtés des applaudissements retentirent.

Marthe, éperdue, tendit ses mains à la femme et la força à se relever.

—Madame, qui êtes-vous? demanda-t-elle.

—Je suis la veuve de Louis Lambert et voilà mes trois enfants!

Ceux-ci, toujours à genoux, baisaient le bas de la robe de la jeune fille.

—Ah! madame, madame! s'écria Marthe, ayant peine à maîtriser son émotion, permettez-moi de vous embrasser et pardonnez, oh! oui, pardonnez à celui qui vous a fait souffrir.

Et Mlle Raclot, au milieu d'un nouveau tonnerre d'applaudissements, embrassa la veuve Lambert.

Debout à une fenêtre du premier étage de la maison du notaire, Mlle Lormeau voyait tout ce qui se passait sur la place et, avec tout le monde, elle battait des mains.

—Voyez-vous, dit-elle à Mme Rousselet, je ne voudrais pas pour tout au monde ne pas être venue à Aubécourt.

Enfin, Marthe put entrer chez le notaire, où elle fut reçue par celui-ci, le juge de paix et le maire de Ligoux.

—Ah! monsieur Rousselet, qu'avez-vous fait? fit-elle avec un accent de reproche.

—J'ai fait ce que Mlle Marthe m'a ordonné, répondit le notaire.

—Soit, mais sans que je fusse avertie. Si seulement vous m'aviez laissée chez ma nourrice!

—Mademoiselle, j'ai cru bien faire en priant M. le maire d'Aubécourt de vous aller chercher; sans cela, les habitants de la commune eussent fait le siège de la maison de la mère Langlet, vous eussent enlevée et portée en triomphe jusqu'ici.

—Ce qui veut dire, monsieur, répliqua la jeune fille avec un délicieux sourire, qu'au lieu de vous gronder, je vous dois des remerciements.

—Oui, mademoiselle, fit le notaire en riant. Maintenant, ajouta-t-il, j'ai l'honneur de vous présenter M. Jules Bertrand, votre grand-oncle, et Rose Bertrand, votre petite-cousine.

Marthe poussa un cri de joie et se jeta au cou du vieillard; ensuite elle embrassa Rose, qui ne se fit point prier pour lui rendre ses baisers.

—Ah! ma nièce, ma c'ère petite-nièce, je suis en ce moment plus malheureux que jamais d'être presque aveugle, parce que je ne peux pas vous regarder et vous voir comme je le voudrais.

Grand papa, dit Rose, ma cousine Marthe est belle comme les anges dont elle a la bonté!

Sachant que Marthe ne gardait rien de la fortune de son père, le vieillard avait voulu lui laisser la moitié de l'héritage de sa sœur.

Oui, en effet; pourtant, ce n'est pas jour de foire.

Le notaire n'avait pas prévenu la jeune fille, avec intention sans doute, et elle et la vieille nourrice ne savaient rien de ce qui se passait.

Elles traversèrent la place à travers les groupes qui s'écartaient et devenaient subitement silencieux.

—Nourrice, as-tu remarqué comme tout ce monde me regardait? dit Marthe, quand elles se furent éloignées de la place.

—Mais, ma chérie, pourquoi ne te regarderait-on pas! Tu es assez jolie pour qu'on ne déteurne pas les yeux quand tu passes

—Oh! nourrice!

—Tu ne veux pas qu'on te dise que tu es jolie, charmante; mais oui, ma chère mignonne, ton costume de religieuse ne t'empêche pas d'être belle, et quand on ne te dit pas que tu es adorable, on le pense.

—Nourrice, j'ai faim, rentrons vite pour dîner, fit la jeune fille en pressant le pas.

Si elle s'était un peu attardée dans l'église ou sur la place, elle aurait vu entrer chez le notaire le maire d'Aubécourt, celui de Ligoux et le juge de paix.

Un instant après l'arrivée de ces messieurs, la porte de la maison fut ouverte et le clerc appela les unes après les autres, toutes les personnes convoquées par le notaire. A mesure qu'elles entraient, M. Rousselet les faisait asseoir dans la salle de l'étude, disposée à cet effet.

Quand tout le monde fut entré, le clerc referma la porte.

Alors, au milieu d'un profond silence, le juge de paix se leva. Très ému, ayant des larmes dans la voix, il prononça un petit discours où tout en faisant l'éloge de Mlle Marthe Raclot, cette admirable jeune fille qui renonçait entièrement à l'héritage de son père, il annonça aux assistants que les propriétés qu'ils possédaient avant qu'elles fussent acquises par Mathurin Raclot, non seulement leur étaient rendues par Mlle Marthe Raclot, mais que la noble jeune fille leur donnait à tous quittance des sommes quelconques empruntées à son père.

—Monsieur Jules Bertrand, de Ligoux, ajouta le juge de paix, s'adressant au vieillard, Mlle Marthe Raclot, votre petite-nièce, a reconnu que vous aviez été déshérité à tort par votre sœur; vous avez droit à la restitution; mais votre petite-nièce a voulu étendre jusqu'à vous son œuvre de réparation; en conséquence, monsieur Bertrand, je vous prierai intégralement des mains de Me Rousselet la somme de deux cent cinquante mille francs, chiffre de la succession de votre sœur, Mme veuve Martin.

Le discours de l'honorable juge de paix du canton avait été souvent interrompu par des exclamations de surprise et de joie et par des sanglots.

Nous renonçons à raconter la scène qui suivit.

On se jetait dans les bras l'un de l'autre, on s'embrassait, on pleurait, Mme Lambert s'était évanouie. Le vieux Bertrand sanglotait, tenant sa petite-fille serrée dans ses bras.

Cependant la voix de M. Rousselet parvint à rétablir le calme et le silence, et, pendant qu'il remettait à chacun les actes de propriété signés et revêtus du timbre de l'enregistrement, le maire d'Aubécourt sortait pour courir chez la mère Langlet. Il y arriva comme la jeune fille et la vieille nourrice achevaient de prendre leur modeste repas.

—Mademoiselle, dit-il à Marthe, je vous prie de vouloir bien m'accompagner chez M. Rousselet, qui a besoin de vous parler.

—C'est bien, monsieur, je suis à vos ordres et à ceux de M. Rousselet.

—Veuillez prendre mon bras, mademoiselle.

—Mais, monsieur.....

—Je vous en prie, mademoiselle Marthe, faites-moi ce grand honneur!

La jeune fille eut un mouvement de surprise, regarda le maire, sourit et prit son bras.

A peine furent-ils dans la rue, que d'immenses clameurs arrivèrent aux oreilles de Marthe.

—Monsieur le maire, dit-elle, en s'arrêtant brusquement et comme effrayée, qu'est-ce que cela? Pourquoi ces cris?

—Ne vous inquiétez pas, mademoiselle, aujourd'hui, la commune tout entière est dans l'allégresse.

La séance chez le notaire avait pris fin, et victimes de M. Raclot étaient sorties de la maison et la nouvelle de ce qui venait de se passer s'était répandue dans le village avec la rapidité du feu sur une traînée de poudre.

Sur le passage de Mlle Raclot on s'arrêtait et, tête nue, on la saluait avec déférence et respect.

Ce n'était plus ces saluts froids, embarrassés des autres jours.

La jeune fille commençait à comprendre.

Le maire venant la chercher pour la conduire chez le notaire, ces démonstrations bienveillantes, amicales, auxquelles elle n'était pas habituée, la sympathie qu'elle lisait dans tous les yeux, tout cela l'avertissait que M. Rousselet avait parlé.

Cependant, tenant toujours le bras du maire, elle s'avançait vers la place, et

La fin à dimanche prochain.

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES

Sur les risques d'incendie	$147,961 53
Sur les risques maritimes	14,025 64
Sur les risques de rivières	13,829 57
	$175,816 74
Primes non acquises pour 1885	68 676 43
	$244,493,17

A déduire:

Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43
Pertes payées sur les risques de rivières	8,385 34
Réfaction et commissions	20,109 90
Réassurances	29,178 01
Primes remboursées	9,737 83
Dépenses d'agence	1,138 27
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19 — 147,966 90
	$96,526 27

Réserves pour primes non payées acquises le 1er janvier 1886 $60,536 55

Pour cent sur le capital payé pour l'année 25,000 00

Réserve pour pertes non ajustées 7,600 44

Surplus 3,389 28— 96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 43,701 43
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville courte du marché	129,908 50
Autres valeurs et bons courts du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	76,391 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 96
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserve pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	19,500 00
	$414,606 27

L'état ci dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

F. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.

ALBERT P. ROLL, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.

A. HERO, Jr.
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 15 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de 3[illegible] pour cent sur le fonds capital faisant dix pour cent pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

S. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERGESON,	J. H. REINDORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS RUCH,
H. FROTSCHER,	A. G. RUCH,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. H. GOGREVE,	WM. H. SCHMIDT,
E. AYLAR,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.

84 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Sa construction nouvelle pour la cordes croisées, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, assurent en lui, dignifient pour le facteur et l'artiste. Ces pianos ont été établissement au Vaudeuil et une partie de nos remontoirs.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mois—

BULLETIN FINANCIER.

Samedi, 1er octobre 1887.

COMPTOIR D'ESCHANGES (CLEARING HOUSE)

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$1,151,506 00	$179,226 00
Même temps la semaine dernière	905,339 00	101,940 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75	
Pièces de 5 francs	90	
Pièces de 90 francs	93 00	2 25
Souverains	4 80	4 86
Pièces de 10 chalers	7 80	
Doubles espagnoles	15 65	
Doubles patriotes	15 65	
Doubles mexicaines	15 65	
Pièces de 20 francs mexicaines		19,40
Or de l'Amérique du Sud		50c par onze
20 marcs prussiens	4 80	4 75
Or de la Confédération	7	7 90
Or américain, poids léger	15	15 97
Or américain, matte	5 00	d'escompte

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande, en quantité modérée et forte.

Prêts sur demande: aux banques 7 à 8 pour cent; en dehors des banques, — à 7 pour cent.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel	7 pour cent
A 1	8
Prêts sur garanties collatérales	6 8
Hypothèque A 1	7 8

New York—Taux de l'argent, — à 3 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4, comptoir 101 9/16 à 101 11/16 argent en lingots 44 7/16; U. S. 4's, 127 1/2.

Paris—Rentes, 82,17 1/2.

CHANGE.

BANQUES—Commercial	93 8/16
Le STERLING est stable.	
Connaissement de navire A 1	
clear	477 — 477 1/2
Traites de banques	492
obtenant leurs	
Les FRANCS sont stables.	
Traites de banques	5,30
Traites de banques	5,23 1/2
obtenant leurs	

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce $2 00 à 1 75 d'escompte.
Traites de Banques nominales.
Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

10 actions N O Ins Ass	16 1/4
$5,000 Louisiana 4's	87 1/4
5,000 do	87 1/4
5,000 do	87 1/4
2,000 do	87 1/4
10,000 do	87 1/4
$1,500 Bens à prime	127 1/2
$1,000 Consolidated ext [Crescent]	109 1/2
1,000 do	110

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$15,000 Bens à prime (8 to dr'g)	127 1/2
1,000 City 6 0/0 c'ts bonds	102 1/2
15 actions du St Charles St RR	87
$15,000 Louisiana 4's	88

Appel de 2 P. M.

10 actions du N O City RR Co	98 1/4
$10,000 Bons à prime	127 1/2

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre de demande
Canal & Banking Co	100	
Citizens	100	92 1/2
Germania National	100	145 1/2
Germania Savings	100	145
Hibernia National	100	135
Louisiana National	100	142 144
Metrs. Loan & Savings	100	118 120 1/2
Mutual National	100	122
N O National	100	118
People's	50	58 1/2 60
State National	100	
Union National	100	104
Whitney National	100	130
Compagnies d'assurances.		
Crescent Ins	100	35
Factors and Traders Ins	100	58 1/2 60 1/2
Firemen's	50	
Germania Ins Co	100	110 117
Hibernia Ins	100	70
Home Ins	100	80
Hope Ins	100	
Lafayette	50	67 1/2
Merchants Mutual	100	51 1/2
Mechanics' & Traders'	100	
N Orleans Ins Ass	20	16
N Orleans Ins Co	50	23 26
Orleans	50	
Sun Mutual Insurance	100	
Southern Ins Co	100	
Teutonia	100	119 1/2
Chemins de fer urbains.		
Carrollton	100	75 1/2 78
Crescent City	100	65 67 1/2
Canal and Claiborne	100	
New Orleans City	100	98 98 1/2
Orleans	50	60
St-Charles Street	50	66 67
Actions diverses.		
Bienville Oil Works Co	100	
C C Slaughterhouse	50	31 1/2 33
Day Bonded Warehouse	100	
Jefferson City Gas Light Co	100	
Consumers' Ice Co	100	
Louisiana Ice Man Co	25	3 1/2
La State Lottery Co	100	
La Oil Co	100	
Metairie Cimetry Ass	100	
N O Gas Light & Fuel	100	62 64
N O Waterworks Co	100	65 1/2 67
Planters Crescent Oil Co	100	
Regar Steel Co	50	
Southwestern Brush Electric Light Co	100	
Louisiana Electric Lt Co	100	
Jockey Club		
Bons d'Etat.		
Louisiana 4's	87 1/2	88 1/2
— Levee (Baby bonds)	52	60
Bons de ville.		
Premium	127 1/2	127 1/2
Premium drawn number		
Privileges Premiums		
Consolidated 6's	107 1/2	109
— Crossman	109 1/2	
Consolidated Extended	107 1/2	
— Crossman	109 1/2	
Extended 6's		
— Railroad		
— Waterworks		
— Park		
City 5 0/0 certificates	102 1/2	
City 6 0/0 Gis for Canal Comp	103 1/4	105
City 5	92	96
City 7's old		
— new	112	
— gold		
Bons divers.		
Cotton Exchange Stock		
Produce Exchange Stock		
Stock Exchange Stock		
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		
U S 4 0/0		
Canal & Claib. St RR mort		
C. St. L. & N. O. R. Co		
Jackson RR 2d mort. cons		
Jackson RR 2d mort. debt		
Morgan L. & T 1st gold mort		
N O Pacific RR 1st gold mort		
St Charles Hotel Co mort		
Crescent City 1st		
— 2d		
N O City RR Co mort		
St Charles St RR mort		
N O Waterworks Co mort		
La Ice Mfg Co mort	90	93
Levee & Cotton Press mort		
La Electric Lt 1st mort		
Certificats et Warrantes.		
State Warrants Ordin. 1884		
State Warrants Ordin. 1885		
do do do 1886	45	
do do do 1887		
Police Ctfs		
School Ctfs		
City Scrip, old		
new		
Jan. In. Ctfs. on State Consols		
Ctfs issued in lieu of bonds 53 of 1880		
Unpaid State Coupons No 12 (Jany. 1 1880)	20	28 1/2
Unpaid State Coupons prior to No 12	18	
Unpaid City Coupons		
Half-paid Coupons		
State School Warrants		

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's issue. 6 New Stock.

Pour mettre de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NOUVELLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Ruxpress a rapporté aujourd'hui des ventes de 1750 balles, comprenant 300 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché a été calme.

Les cotons tachés sont de ½ à ⅝c plus bas que les cotons blancs.

DÉLIVRÉ sur contrats. — balles.

Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière